

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 2 AVRIL 2024, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RÉMI MORIN, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Rémi Morin, maire

Monsieur Florent Bédard, conseiller siège #1
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et greffière-trésorière adj.

Absents : Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2
Madame Monia Cloutier, conseillère siège # 3

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024
4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 - 4.4 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023
5. Correspondance
 - 5.1 Formation : Renseignements personnels & le rôle des principaux acteurs du milieu municipal
6. Règlements
 - 6.1 Adoption du règlement # 233 concernant les jours et heures d'ouverture ainsi que l'endroit du bureau municipal
7. Avis de motion
Aucun
8. Rapport des comités
Aucun
9. Voirie municipale
 - 9.1 Dépôt de projet dans le cadre du programme *Projets particuliers d'amélioration par circonscription*
 - 9.2 Appel d'offres – Travaux de voirie 2024
 - 9.3 Demande de permis de gestion de la faune
 - 9.4 Appel d'offres abat-poussière
 - 9.5 Autres points
10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Entretien terrains municipaux
 - 10.2 Obligation juridique à l'égard des bâtiments contenant de l'amiante
 - 10.3 Appui – Demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q.
 - 10.4 Autres points...
11. Période de questions
12. Clôture de la séance
13. Levée d'assemblée

24-04-51 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h06.

24-04-52 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

24-04-53 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

24-04-54 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la greffière-trésorière, il est proposé par Monsieur Florent Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

24-04-55 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Florent Bédard, et unanimement résolu d'autoriser la greffière-trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-242-10-000	2 206 (cr)	02-992-00-887-00	16 169 (dt)
01-381-44-040	16 169 (cr)	03-400-11-000-00	1 157 (dt)
02-220-00-455-00	3 363 (dt)		

Adoptée

24-04-56 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 38 439.17 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Florent Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

24-04-57 4.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER – EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Considérant la vérification comptable terminée et la transmission des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023 par le vérificateur comptable;

Considérant qu'un avis public relativement au dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023 a été émis dans les délais prescrits;

En conséquence, les états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023 sont déposés séance tenante.

24-04-58 5 CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 mars dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

24-04-59 5.1 FORMATION : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS & RÔLE DES PRINCIPAUX ACTEURS DU MILIEU MUNICIPAL

Considérant la tenue de la formation offerte par *l'Association des Directeurs Municipaux du Québec*, celle-ci portant sur les renseignements personnels et le rôle des principaux acteurs du monde municipal;

Considérant que cette formation sera tenue à Rouyn-Noranda, le 17 avril prochain, au coût de 385.00 \$ plus les taxes applicables, incluant le diner;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise Madame Geneviève Lapierre, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à participer à la formation. Les frais d'inscription et de déplacement sont de ce fait autorisés.

Adoptée

24-04-60 5.2 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où

le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg demande :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

24-04-61

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 233 CONCERNANT LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AINSI QUE L'ENDROIT DU BUREAU MUNICIPAL

RÈGLEMENT # 233 CONCERNANT LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AINSI QUE L'ENDROIT DU BUREAU MUNICIPAL

Attendu que le règlement # 173 de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg décrète les jours et heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que l'endroit de celui-ci;

Attendu que le conseil municipal juge pertinent de procéder à la modification des heures d'ouverture du bureau municipal;

Attendu qu'avis de motion et présentation du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg ordonne et statue ce qui suit :

Article 1

Que le présent règlement abroge tout règlement antérieur portant sur les jours et heures d'ouverture du bureau municipal ainsi que l'endroit de celui-ci ;

Article 2

Que le bureau municipal est situé au # 451, 2^e-et-3^e rang de Sainte-Hélène de Mancebourg;

Article 3

Que les jours et heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes :

- Mardi : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
- Mercredi : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
- Jeudi : De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

Article 4

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

24-04-62 9.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Il est proposé par Monsieur Florent Bédard, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg dépose une demande de subvention auprès de la députée, Madame Suzanne Blais, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

Les travaux visés par la demande sont les suivants :

Priorité # 1 :

- Préparation de la chaussée et rechargement à l'aide de concassé d'asphalte 0 ¾ d'une section de la route du 3e-au-4e rang sur une distance approximative de 50 mètres. La quantité de matériel est estimée à 138 tonnes pour ce secteur.

Priorité # 2 :

- Préparation de la chaussée et rechargement à l'aide de concassé MG-20 d'une section de la route de la Plage Perreault sur une distance approximative de 100 mètres. La quantité de matériel est estimée à 276 tonnes pour ce secteur.

À noter que cette résolution remplace la résolution # 24-03-44.

Adoptée

24-04-63 9.2 APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Considérant qu'une programmation de travaux en voirie municipale a été adoptée pour la saison 2024;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Projet Particulier d'Amélioration (PPA);

Considérant que le PPA est le seul volet qui permet de débiter les travaux avant de recevoir une lettre d'annonce et que des travaux peuvent débiter à partir du 1er avril et être déclaré sans pénalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de voirie suivants :

- Préparation de la chaussée et rechargement à l'aide de concassé d'asphalte 0 ¾ d'une section de la route du 3e-au-4e rang sur une distance approximative de 50 mètres. La quantité de matériel est estimée à 138 tonnes pour ce secteur.
- Préparation de la chaussée et rechargement à l'aide de concassé d'asphalte 0 ¾ des avants-pont de la rivière Lemoine, soit une distance de 115 mètres de chaque côté du pont soit 230 mètres au total. La quantité de matériel est estimée à 635 tonnes pour ce secteur.
- Préparation de terrain et rechargement à l'aide de concassé MG-20 d'une section de la route de la Plage Perreault sur une distance approximative de 100 mètres. La quantité de matériel est estimée à 276 tonnes.

À noter que les soumissions devront être reçues avant 14h00, le 4 juin 2024, date et heure à laquelle elles seront ouvertes. La date limite pour l'exécution des travaux est fixée au 19 juillet 2024.

Adoptée

24-04-64 9.3 DEMANDE DE PERMIS DE GESTION SPÉCIFIQUE AUX CASTORS

Il est proposé par Monsieur Florent Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la demande auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec pour l'obtention d'un permis de gestion spécifique aux castors pour la saison 2024. Le maire, Monsieur Rémi Morin, est autorisé à signer les formulaires relatifs à cette demande.

Il est à noter que les frais de 371,47 \$ pour les fins de l'obtention de ce permis sont autorisés par cette résolution.

Adoptée

24-04-65 9.4 APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – ABAT-POUSSIÈRE

Considérant que les membres du conseil prévoient procéder à trois épandages d'abat-poussière pour la saison 2024;

Considérant que l'acquisition de 48 tonnes d'abat-poussière est à prévoir afin de compléter la quantité nécessaire à trois épandages;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de procéder à un appel d'offre par invitation pour une commande de 48 tonnes d'abat-poussière (calcium en flocons), qui devront être livrées aux entrepôts de « Proulx et Genesse ».

À noter que les soumissions devront être reçues avant 14h15, le 4 juin 2024, date et heure à laquelle elles seront ouvertes.

Adoptée

24-04-66 9.5 AUTORISATION – PREMIER ÉPANDAGE D’ABAT-POUSSIÈRE

Considérant que la Municipalité a déjà en inventaire la quantité d’abat-poussière nécessaire au premier épandage, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise *Proulx & Genesse Inc.* à procéder au premier épandage d’abat-poussière sur le territoire complet de la Municipalité et ce, dès que l’état des chemins le permettra, selon la disponibilité de la machinerie, incluant la coordination du nivelage des routes au préalable. À noter que l’utilisation du camion-citerne est aussi autorisée, au besoin.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

24-04-67 10.1 ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

Considérant que la Municipalité n’a pu renouveler l’entente relative à l’entretien estival des terrains municipaux avec l’entrepreneur habituel, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Florent Bédard et unanimement résolu que le conseil procède à un appel de candidatures pour l’entretien des terrain municipaux pour la saison 2024.

Adoptée

24-04-68 10.2 DÉMISSION D’UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

Dépôt de la démission de Madame Raymonde Petitclerc à titre de membre substitut du comité consultatif d’urbanisme.

24-04-69 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 21h39.

24-04-70 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l’assemblée. Il est 21h40.

24-04-71 13 LEVÉE D’ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de lever l’assemblée.

Adoptée

**La prochaine séance ordinaire du conseil se
tiendra mardi, le 7 mai prochain.**